

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 29 juillet 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1319723A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 18 juillet 2013 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 juillet 2013.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la sécurité civile*  
*et de la gestion des crises,*  
M. PAPAUD

*Le ministre de l'économie et des finances,*

Pour le ministre et par délégation :

*La chef du service*  
*du financement de l'économie,*

D. D'AMARZIT

*Le ministre délégué  
auprès du ministre de l'économie et des finances,  
chargé du budget,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
A. PHÉLEP

## ANNEXES

### ANNEXE I

#### **Communes reconnues en état de catastrophe naturelle**

##### DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Venas (1).

##### DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Vallon-Pont-d'Arc (2).

##### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Comigne (1).

##### DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 15 juin 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Nantheuil (2).

##### DÉPARTEMENT DU GARD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2012*

Communes de Ribaute-les-Tavernes (1), Rousson (1), Saint-Florent-sur-Auzonnet (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 mars 2012*

Commune de Barjac (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Communes d'Alès (1), Bagard (1), Clarensac (1), Langlade (2), Saint-Côme-et-Maruéjols (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes d'Aigremont (2), Aigues-Vives (1), Calmette (La) (1), Calvisson (2), Caveirac (2), Congénies (1), Fons (1), Lédénon (1), Méjannes-lès-Alès (1), Montignargues (1), Nîmes (2), Poulx (1), Rouvière (La) (1), Saint-Christol-lès-Alès (1), Saint-Dionisy (2), Saint-Geniès-de-Comolas (1), Saint-Hilaire-de-Brethmas (1), Saint-Julien-les-Rosiers (1), Vauvert (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 janvier 2012*

Commune d'Aspères (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012*

Communes de Belvèzet (1), Branoux-les-Taillades (1), Mons (1), Ners (1), Rivières (1), Saint-Just-et-Vacquières (1), Saint-Martin-de-Valgalgues (1), Saint-Privat-des-Vieux (1), Saint-Victor-de-Malcap (1), Salindres (1), Vézénobres (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Saint-Mamert-du-Gard (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 30 avril 2012*

Commune de Fournès (1).

#### DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Mervilla (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2012*

Commune d'Auterive (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 novembre 2012*

Commune de Nailloux (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes d'Aulon (1), Auzielle (2), Bondigoux, Donneville (1), Eaunes, Marignac-Lasclares (1), Montberon, Montlaur (1), Ramonville-Saint-Agne, Rouffiac-Tolosan, Saint-Elix-Séglan (1), Saint-Loup-Cammas, Saint-Orens-de-Gameville (2), Saint-Sauveur, Saman (1), Toulouse, Venerque (2).

#### DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Saint-Blancard.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Béraut (1), Boucagnères (2), Cézan (1), Lavardens (2), Maignaut-Tauzia (1), Manas-Bastanous (1), Sadeillan (1), Sainte-Aurence-Cazaux (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Loussous-Débat (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 août 2012*

Commune de Dému (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Saint-Ost (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Sabaillan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Pauilhac (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Saint-Loube.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 décembre 2012*

Commune d'Espaon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Lombez.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 décembre 2012*

Commune d'Homps.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 15 mars 2012 au 15 novembre 2012*

Commune de Lamazère (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 18 mars 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Seysses-Savès.

#### DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> février 2012 au 31 mars 2012*

Commune de Cussac-Fort-Médoc (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012*

Communes d'Ambarès-et-Lagrave (2), Artigues-près-Bordeaux (4), Bégadan (2), Bègles (4),

Blanquefort (3), Braud-et-Saint-Louis (2), Cadaujac (3), Canéjan (3), Carbon-Blanc (3), Cars (2), Castillon-la-Bataille (1), Cavignac (2), Cenon (2), Chamadelle (1), Civrac-en-Médoc (1), Coutras (2), Etauliers (2), Gradignan (4), Lagorce (2), Léognan (3), Listrac-Médoc (1), Lormont (3), Marcillac (1), Martillac (3), Mérignac (4), Montussan (2), Moulon (1), Pauillac (1), Pessac (3), Pineuilh (2), Queyrac (2), Saint-André-de-Cubzac (2), Saint-Avit-de-Soulège (1), Saint-Christoly-de-Blaye (3), Saint-Ciers-d'Abzac (3), Saint-Genès-de-Fronsac (2), Saint-Laurent-Médoc (1), Saint-Louis-de-Montferrand (1), Saint-Médard-de-Guizières (2), Saint-Philippe-d'Aiguille (2), Saint-Sauveur-de-Puynormand (2), Saint-Vivien-de-Blaye (2), Saint-Yzan-de-Soudiac (2), Soulac-sur-Mer (2), Valeyrac (1), Villenave-d'Ornon (3).

#### DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 mars 2012*

Commune de Saint-Aunès (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 18 janvier 2012 au 30 avril 2012*

Commune de Bassan (1).

#### DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 30 mai 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Gouvernes (1).

#### DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Brens, Briatexte, Graulhet, Lisle-sur-Tarn, Pratviel, Puycalvel, Terssac.

#### DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 octobre 2012*

Commune de Barry-d'Islemade.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Villebrumier.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Tréjols.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune d'Esparsac.

#### DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Malaucène (2).

## ANNEXE II

**Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle**

## DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Venas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Cusset.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Venas.

## DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Blaincourt-sur-Aube.

## DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012*

Commune de Comigne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols le 1<sup>er</sup> juillet 2012*

Commune de Comigne.

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> août 2012 au 15 septembre 2012*

Commune de Salignac-sur-Charente.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Saint-Simon-de-Bordes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 août 2012*

Commune d'Essards (Les).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Saint-Ciers-du-Taillon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 30 septembre 2012*

Communes d'Angoulins, Châtelailon-Plage.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 septembre 2012*

Commune d'Ecurat.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 août 2012*

Commune de Clérac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 15 août 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Dolus-d'Oléron.

#### DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Mayac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Périgueux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 15 octobre 2012*

Commune de Nantheuil.

#### DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 12 septembre 2011 au 30 novembre 2011*

Commune de Sabaillan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Nogaro.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Perchède, Pouydraguin, Saint-Martin-d'Armagnac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Cravencères.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Séailles.

#### DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 1<sup>er</sup> juillet 2012*

Commune de Saint-Yzan-de-Soudiac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 14 juin 2012*

Commune de Cavignac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 avril 2012*

Commune de Mérignac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Valeyrac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 septembre 2012*

Communes de Bégadan, Martillac, Moulon, Pauillac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 août 2012*

Commune de Saint-Philippe-d'Aiguille.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Marcillac, Saint-Médard-de-Guizières.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mai 2012*

Commune de Saint-Vivien-de-Blaye.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> février 2012 au 31 mars 2012*

Commune de Cours-les-Bains.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 1<sup>er</sup> mars 2012*

Commune de Cursan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Saint-Germain-du-Puch.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012*

Communes d'Aillas, Arbis, Aubiac, Barsac, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Cérons, Hostens, Brède (La), Margueron, Monprimblanc, Rauzan, Saint-Brice, Savignac, Toulence.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 30 septembre 2012*

Commune d'Arbis.

#### DÉPARTEMENT DES LANDES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 octobre 2012*



Commune de Gabarret.

#### DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Beauvais.

#### DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Saint-Pierre-d'Irube.

#### DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 septembre 2011*

Commune de Gouvernes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Champs-sur-Marne, Chelles, Soignolles-en-Brie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Jouy-le-Châtel.

#### DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 21 décembre 2012*

Commune de Magnanville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Triel-sur-Seine.

#### DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mai 2012*

Commune de Sainte-Verge.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 3 janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Lezay.

#### DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Malaucène.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Brétigny-sur-Orge.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Nozay.

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune d'Antony.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes d'Eaubonne, Frette-sur-Seine (La).